

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 17 août 2015, a adopté le règlement suivant :

15-068 Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour financer le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de lui permettre de réaliser les travaux de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2)

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 octobre 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 21 octobre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon